

Règlement technique Academy

Règlement Technique 2016

CATERHAM ACADEMY

1. INTRODUCTION :

Toute modification est rigoureusement interdite si elle n'est pas expressément autorisée par le présent règlement.

Nous tenons à informer nos concurrents de leur obligation à vérifier les points suivants :

- Le remplacement d'une pièce usagée doit se faire par une pièce d'origine référencée par le constructeur (hormis pour les points précisés par le présent règlement), contrôlée et vendue par Caterham Compétition et, une fois le remplacement effectué, le véhicule doit répondre à la définition initiale du constructeur et de l'organisateur.
- Toute intervention sur le véhicule ayant trait à la mécanique, la carrosserie, la structure, l'électricité et les équipements devra être effectuée selon les méthodes définies par le constructeur et ou par le présent règlement.

1.1 Description générale

1.1.1 La Caterham Academy est une formule monotype exclusivement réservée aux voitures Caterham Roadsport 275 définition Academy qui sont équipées du moteur 1.6l Ford Sigma et vendues via le réseau de distributeurs officiels Caterham France.

1.1.2 Aucune modification n'est autorisée excepté celles imposées ou permises par le présent règlement.

1.2 Contrôle – Vérifications techniques

1.2.1 Un commissaire technique licencié A ou B par la FFSA contrôlera les voitures.

1.2.2 Toute voiture de la Caterham Academy devra être conforme au règlement technique à tout moment de l'épreuve, que ce soit au moment des essais (libres ou qualifs) ou de la course, et il est de la responsabilité du participant de s'en assurer.

1.2.3 Toute infraction au présent règlement astreindra le participant aux pénalités définies au paragraphe 7.1 du règlement sportif.

1.2.4 Des vérifications techniques pourront être effectuées avant, pendant, et après les essais ou la course. Le commissaire technique aura le pouvoir de prélever toute pièce de la voiture ou la voiture complète afin de juger de sa conformité.

1.2.5 Il sera notamment possible à l'organisateur de contrôler la puissance réelle des moteurs à l'aide d'un passage au banc.

1.2.6 En cas de non-conformité avérée d'un élément les éventuels frais liés au contrôle de celui-ci seront à la charge du concurrent. En cas de conformité, les frais seront supportés par Caterham Compétition France.

1.2.7 Toute voiture reconnue comme impliquée dans un accident pendant les essais ou une course, devra être représentée au commissaire technique avant de continuer les essais ou de participer à la course suivante.

2. Equipements de Sécurité:

Tous les véhicules devront être conforme aux prescriptions générales de sécurité de la FFSA, se reporter à l'annexe J du règlement FFSA.

2.1 Arceau de sécurité

2.1.1 Les arceaux de sécurité d'origine Caterham, dit « Arceau cage », modèles standards réf. A/ACC046 devront être montés sans modification, boulonnés avec les éléments de montage fournis par Caterham Compétition France sur la voiture en place et non soudé.

2.1.2 Un appui-tête de dimension 10cm x 10cm, situé à moins de 5 cm en arrière du casque du pilote, devra être monté.

2.1.3 Le montage des mousses de sécurité sur l'arceau dans la zone environnant le casque est obligatoire. Le modèle de ces mousses est libre, mais homologation FIA obligatoire. Caterham Compétition France peut vous fournir ces mousses, référence (réf.S/ACCANTIFL).

2.1.4 L'arceau de sécurité devra au minimum dépasser de 5 cm la hauteur du casque du pilote.

2.2 Harnais

2.2.1 Le port d'un harnais 6 sangles homologué FIA en cours de validité est obligatoire.

2.2.2 La fixation des sangles de Harnais doit se faire sur les points de fixation prévus sur le châssis de la Caterham, sauf utilisation du système RFT (retenue frontale de la tête) comme expliqué dans l'article 2.2.3.

2.2.3 Dans le cadre de l'utilisation d'un système RFT, il est permis de modifier les fixations d'origine des sangles de harnais afin de respecter les normes de montage du système RFT définies dans l'annexe J du règlement FFSA. Cette modification doit être effectuée par Caterham Compétition France. Une attestation de la conformité de cette modification sera délivrée à cette occasion par Caterham Compétition France.

2.2.4 En cas d'utilisation d'un système RFT, le système complet (casque, RFT, harnais et combinaison) devra être présenté par **le pilote** lors des vérifications techniques afin que le contrôleur puisse vérifier le respect des normes d'utilisation du système RFT.

2.2.5 L'utilisation des sangles de sécurité pour les bras, réf : k/ACC007 est fortement conseillée

L'utilisation de la demi-porte gauche (cf article 3.3.5 du présent règlement), est optionnelle.

2.3 Extincteur

2.3.1 La voiture devra être équipée d'un extincteur automatique à commande mécanique à poudre d'une capacité de 2 Kg en cours de validité. Il doit être obligatoirement monté dans le « compartiment bagages » fixé coté pilote. Les étiquettes de contrôle devront être d'un accès aisé.

2.3.2 L'extincteur doit pouvoir être actionné de l'intérieur et de l'extérieur de la voiture. Le pilote sangle doit pouvoir déclencher son fonctionnement.

2.3.3 Les buses de diffusion doivent arroser conjointement le compartiment moteur et l'habitacle.

2.3.4 La goupille de sécurité devra obligatoirement être retirée avant toute entrée en piste de la voiture (y.c. essais privés).

2.3.5 La commande extérieure de l'extincteur sera obligatoirement signalée par un « E » rouge sur fond blanc, inscrit dans un cercle rouge.

2.4 Coupe – Circuit

2.4.1 Le coupe-circuit général doit couper tous les circuits électriques (batterie, lumières, avertisseurs, allumage, etc...) et doit également arrêter le moteur.

2.4.2 Ce coupe circuit doit être d'un modèle antidéflagrant et doit pouvoir être manœuvré de l'intérieur et de l'extérieur de la voiture.

2.4.3 Il sera clairement indiqué par un éclair rouge dans un triangle bleu à bordure blanche d'au moins 12 cm de base. La position coupée devra être repéré.

2.5 Batterie

2.5.1 Les deux cosses de batterie devront être recouvertes par un matériau isolant.

2.5.2 La batterie devra être fixée solidement par une bride métallique, en lieu et place de l'origine.

2.5.3 La batterie doit rester d'origine ou remplacée par le même modèle le cas échéant.

2.6 Rétroviseurs

2.6.1 Le montage de deux rétroviseurs minimum est obligatoire (gauche et central).

2.6.2 Le positionnement, la dimension et le modèle des rétroviseurs est libre dans le respect des dispositions de l'annexe J du règlement FFSA. L'utilisation de carbone est interdite.

2.7 Orifices de remplissage, mise à l'air

2.7.1 Les orifices de remplissage ne doivent pas saillir de la carrosserie.

2.7.2 Tout événement de communication avec l'atmosphère doit être conçu de manière à éviter toutes fuites de liquide pendant la marche.

2.7.3 Les événements de respiration d'huile moteur doivent aboutir à un réservoir translucide d'une capacité minimale de 2 litres, et ce conformément à l'annexe J.

2.8 Filets de sécurité

2.8.1 L'adaptation de filets de sécurité sur l'arceau est interdite.

2.9 Feu arrière de brouillard

2.9.1 Toutes les voitures devront être équipées d'un feu rouge homologué. Se reporter à l'article 7.4.

2.9.2 Les concurrents devront s'assurer que leur feu arrière est en état de fonctionnement à tout moment de l'épreuve, et qu'il peut être activé à tout moment par le pilote.

2.10 Anneaux de Remorquage

2.10.1 Tous les châssis sont construits avec deux anneaux de remorquage, un avant, un arrière. Ceux-ci doivent rester présents et être clairement indiqués par une flèche d'une couleur contrastante.

2.10.2 Il est conseillé mais non obligatoire de peindre l'anneau d'une couleur contrastante.

2.11 Nid d'abeilles

2.11.1 Tous les renforts en nid d'abeille montés d'origine sur la Caterham, doivent être conservés soit :

- protection de réservoir
- protections impact latéral droite et gauche

2.11.2 Aucune modification n'est autorisée sur ces éléments.

3. Chassis / Carrosserie

3.1 Généralités

Aucune modification n'est autorisée sur le châssis en dehors des éléments permis par le présent règlement. En particulier toute tentative d'augmentation de la rigidité est formellement interdite. En cas de doute le commissaire technique se réserve le droit de retenir une voiture afin de faire mesurer sa rigidité en torsion à l'usine Caterham.

3.1.1 Les voitures éligibles pour ce championnat doivent correspondre aux spécifications du modèle Caterham 275 « Academy 2016 ».

3.1.2 En cas d'accident durant une session d'essai, de qualification ou de course il est permis d'enlever ou de rajouter de la matière sur les tubes du châssis afin de terminer le meeting. Ces modifications devront être signalées à l'organisateur qui fera contrôler par un technicien à la validité de la réparation. Le châssis devra être remis dans son état d'origine pour le meeting suivant.

3.2 Peau Aluminium sur châssis

3.2.1 La découpe des peaux aluminiums recouvrant le châssis est interdite sauf pour les points précisés par le présent règlement.

3.2.2 Il est autorisé d'agrandir le trou de passage de la biellette de direction coté droit afin de faciliter la dépose de la crémaillère.

3.2.3 Il est autorisé de modifier le passage de la peau aluminium dans l'environnement des fixations supérieures avant afin de faciliter la dépose des amortisseurs.

3.2.4 Il est permis de percer un trou sur la peau aluminium au dessus de la boite de vitesse pour permettre le remplissage. Ce trou doit comporter impérativement un bouchon en marche normale.

3.2.5 Il est permis de procéder a deux découpes sur la tôle aluminium a l'arrière du siège conducteur afin de fixer les sangles de harnais en partie inférieures plutôt qu'en partie supérieure (et ce afin d'obtenir un maintien optimal du pilote).

3.2.6 Il est permis de modifier le trou de sortie de l'échappement afin de permettre le passage de celui-ci, sans collision.

3.3 Éléments extérieurs autres

3.3.1 Aucune modification de la forme générale n'est autorisée.

3.3.2 Le montage des ailes avant devra être conforme à l'origine Caterham. La position de celle-ci devra être respectée.

3.3.3 La tôle de coffre est interdite.

3.3.4 Un saute vent protégeant le pilote doit être utilisé. Ce dernier doit être d'origine et non carbone.

3.3.5 Le saute vent peut-être modifié en hauteur, celle-ci doit cependant rester au minimum de 55mm.

3.3.6 Les éléments suivants sont interdits : capote, pare-brise, portières et couvre tonneau.

3.3.5 La demi-portière gauche d'origine Caterham est recommandée mais non obligatoire. La demi-portière droite d'origine Caterham est également autorisée. Tout autre modèle de demi-portières est interdit.

3.3.6 Le joint de finition d'aile arrière n'est pas obligatoire mais recommandé.

3.3.7 L'utilisation des protections d'ailes arrière en carbone ou en inox est interdite.

3.4 Divers Chassis / Carrosserie

3.4.1 Tous les éléments d'éclairage doivent rester installés sur la voiture. Les phares avant doivent être protégés par des housses ou du scotch.

3.4.2 Les plaques minéralogiques doivent être de taille standard.

3.4.3 Il est permis d'installer un isolant thermique dans le compartiment moteur afin d'isoler le tunnel et la cave à pied.

3.4.4 L'utilisation de la protection sous châssis vendu par Caterham est autorisée afin de protéger les éléments mécaniques. La modification par découpe de cette protection est autorisée. Toute autre protection sous châssis est interdite.

3.4.5 Des planchers bas sont montés de série sur le châssis Academy. Le montage des planchers normaux est autorisé. Pour le montage de ces derniers, des rivets aciers doivent être utilisés en partie horizontale et des rivets aluminiums en partie verticale. Les tubes d'origines de support de plancher doivent être conservés.

3.4.6 Le siège conducteur est libre, sous réserve d'homologation. Cependant la mousse bi composant est recommandée. Et doit être fixé conformément.

3.4.7 Dans le cas de l'utilisation d'un siège baquet, le siège baquet vendu par Caterham est recommandé.

3.4.8 Dans le cas de l'utilisation d'un siège baquet, l'espace entre le dossier du siège et la tôle séparant l'habitacle du coffre doit être rempli avec une mousse type bi composant.

3.4.9 Quel que soit le siège choisi, il y avoir un espace de 5cm entre le casque et l'arceau de sécurité une fois le pilote installé.

3.4.10 Le siège passager ne doit pas être retiré.

3.4.11 Le couvre tunnel (derrière le levier de vitesse) peut être retiré.

3.5 Modifications interdites en particulier sur le châssis / carrosserie

Le présent règlement est rédigé en terme d'autorisation, nous rappelons donc au concurrent que tout ce qui n'est pas autorisé est interdit. Nous voudrions cependant préciser les points suivants

3.5.1 Les ailes et museau avant en fibre de verre ne pourront pas être remplacés par des pièces en autre matière, même si ces dernières sont disponibles chez Caterham Cars et Caterham France. Les renforts de museau sont interdits qu'ils soient métalliques ou composites.

3.5.2 Les panneaux nid d'abeilles ne doivent être ni collé ni fixé sur les tubes du châssis. Ils peuvent être fixés uniquement sur les peaux aluminiums.

3.6 Poids

L'attention des concurrents est portée sur le fait que les pesées pourront être effectuées à tout moment de l'épreuve. Leur véhicule doit donc répondre au critère de poids avec le carburant restant à la fin de la course ou des essais. Cependant si un concurrent perdait un élément de carrosserie durant l'épreuve, l'organisateur fournirait un élément de substitution neuf pour effectuer la pesée.

La pesée sera effectuée pilote et équipement à bord.

Le poids minimum dans ces conditions est fixé à 610 kg.

Dans le cas où un lest serait nécessaire celui-ci sera placé du côté passager, à l'emplacement des pieds. La fixation devra être contrôlée par l'organisateur et devra répondre aux normes élémentaires de sécurité. Tout autre lest est interdit.

Pour information : le lest doit être solidement fixé par au moins 4 vis de diamètre 8mm minimum avec des plaques en métal faisant office de rondelles (400mm² pour 3mm d'épaisseur).

4. Moteur

4.1 Généralités

Le seul moteur autorisé est le 1.6 l 135ch Sigma répondant aux spécifications de Caterham Cars. Toute modification non autorisée par le présent règlement est strictement interdite sur le moteur. Toute réparation doit se faire sous contrôle de Caterham Compétition France.

4.1.1 Le bloc moteur de série obligatoire, ré-alésage interdit, segments cotes origine.

4.1.2 Vilebrequin origine, polissage, allègement et équilibrage interdit, rectification interdite, coussinets de bielles et paliers cotes d'origine.

4.1.3 Tous traitements chimiques ou autres pouvant modifier le glissement sur les pièces fixes ou mobiles du moteur sont interdits.

4.2 Positionnement Moteur

Les supports moteurs origine Caterham ainsi que les silentblochs origine doivent être conservés.

Il est permis de rehausser la boîte de vitesse de 10 mm maximum en intercalant des rondelles entre le silentbloc de boîte de vitesse et le croisillon de support de boîte dans le seul but d'éviter une éventuelle interférence entre la boîte de vitesse et le châssis.

4.3 Refroidissement

4.3.1 Sont autorisés, les ensembles radiateur/ventilateur d'origine seulement (référence K/RF011R et F/RF011).

4.3.2 Il est permis d'installer un circuit de forçage du moto-ventilateur.

4.3.3 Il est recommandé mais non obligatoire de conserver le calorstat en état de fonctionnement.

4.3.4 Les durites du circuit de refroidissement sont libres.

4.3.5 Les durites du circuit d'huile sont libres mais doivent conserver le principe du circuit d'origine.

4.3.6 La pose d'une grille de protection devant le radiateur est recommandée, celle-ci est libre. Il est cependant recommandé d'utiliser la grille fournie par Caterham Compétition France (réf.K/CA010N).

4.3.7 La grille « seven » (réf K/CA010) est obligatoire.

4.4 Admission

4.4.2 Aucune modification de l'admission n'est autorisée.

4.4.3 Le filtre à air doit être remplacé par un modèle d'origine vendu par Caterham Compétition France le cas échéant.

4.5 Echappement

4.5.1 Sont uniquement autorisés, le système d'échappement d'origine ou l'échappement latéral vendu par Caterham Compétition France.

4.5.2 Il est autorisé d'appliquer une isolation thermique sur le collecteur d'échappement.

4.5.3 Il est interdit de vider le catalyseur.

4.6 Allumage

4.6.1 Le système d'allumage d'origine Caterham doit être conservé sans modification.

4.7 Injection / circuit carburant

4.7.1 Toute modification du boîtier électronique de gestion moteur est rigoureusement interdite. Un code confidentiel électronique inscrit à l'intérieur du calculateur moteur permettra un contrôle rigoureux de ce dernier point.

4.7.2 En référence à 4.7.1, bougies et injecteurs doivent rester d'origine.

4.7.1 Seul le réservoir d'origine Caterham est autorisé.

4.7.2 Les durites du circuit carburant peuvent être remplacées par des modèles renforcés

4.7.3 Il est permis d'installer un système de vidange du réservoir.

4.7.4 Le système de ré-aspiration des vapeurs de carburant peut être supprimé mais la mise à l'air du réservoir ne doit pas engendrer de perte de carburant.

Le régulateur de pression de carburant non réglable d'origine doit être conservé. La pression de carburant dans le circuit au régime de ralenti et à température de fonctionnement s'établit à 4 bars +ou - 0.1 bar.

Toute voiture contrôlée avec une valeur hors de cette fourchette sera considérée comme non-conforme.

L'organisateur se réserve le droit d'échanger les boîtiers électroniques de gestion moteur à l'issue de chaque manche qualificative.

5. système DE SUSPENSION

5.1 Généralités

A l'exception des points autorisés par le présent règlement le système de suspension doit rester strictement d'origine, autant pour les pièces utilisées que pour les emplacements des points d'ancrage.

Toutes les mesures de géométrie et hauteur de caisse seront effectuées en condition de course.

Un véhicule ayant subi un choc avéré ne sera pas pénalisé en cas de non-conformité des caractéristiques de suspension (hauteur et géométrie).

Il est permis d'utiliser les rondelles plastiques (réf. S/SUSP001) entre les silentblochs de suspension et les points d'ancrages. Il n'est pas permis d'utiliser des rondelles métalliques.

Le couple de serrage des fixations d'amortisseurs arrière sur le tube doit être périodiquement contrôlé (risque de détérioration des inserts filetés du tube de Dion).

5.2 Amortisseurs

5.2.1 Amortisseurs

Toutes les voitures devront utiliser les amortisseurs avant réf. K/SA036.

Toutes les voitures devront utiliser les amortisseurs arrières réf. K/TAR036.

Les amortisseurs avant doivent être fixés avec le corps principal attaché au triangle. Les amortisseurs arrière doivent être fixés avec le corps principal attaché au pont de Dion (soit un montage classique).

Les butées d'amortisseurs doivent rester strictement d'origine (dimension et matériaux). Les cales d'épaisseur sont interdites.

5.2.2 Ressorts

Les ressorts réf. K/TAVRES150 sont les seuls autorisés à l'avant (aucune modification admise).

Les ressorts réf. K/TARRES01 sont les seuls autorisés à l'arrière (aucune modification admise).

5.4 Tube de Dion

5.4.1 Aucune modification autorisée sur le tube de Dion, excepté l'insertion de rondelle de réglage.

Il est préconisé de remplacer le tube de Dion suite à un choc. Celui doit également être régulièrement inspecté.

5.5 Géométrie

Seule la configuration dite voies étroites est autorisée.

Ci-après : Valeurs de réglage de base par Caterham Compétition France

5.5.1 Hauteur de caisse

La hauteur de caisse peut être ajustée en utilisant les coupelles réglables d'amortisseurs.

La hauteur de caisse mesurée au point le plus bas du châssis doit être de 140 mm minimum et ce à tout moment de la course. Les concurrents rentrant d'une session de qualification ou de course avec un ou plusieurs pneus à plat ne seront cependant pas pénalisés en cas de non-respect de ce point.

5.5.2 Train avant

Il est permis de régler le carrossage avant, pour un maximum autorisé de 3° en négatif.

Il est également permis de régler la chasse en utilisant les rondelles de réglage des triangles inférieurs.

Il est permis de remplacer la vis d'origine avant du triangle inférieur, par une vis plus longue dans la mesure où celle-ci conserve les mêmes spécifications.

Le parallélisme avant est libre.

5.5.3 Train arrière

Le carrossage arrière peut être modifié pour un maximum de 1.5° en négatif. Le réglage peut s'effectuer via l'insertion de rondelles entre le tube de Dion et la cale aluminium.

Le parallélisme doit être de +0° 30' maximum.

5.5.4 Rappel des dimensions caractéristiques :

- Empattement : 2225 mm
- Voie avant : 1270 mm
- Voie arrière : 1346 mm
- Longueur hors tout : 3100 mm
- Largeur hors tout : 1575 mm

Une tolérance de + ou – 5 mm est autorisé compte tenu du fait que ces dimensions évoluent légèrement avec les réglages châssis.

5.6 Barres antiroulis

5.6.1 1 seule barre antiroulis avant est autorisée :

- La barre antiroulis de diamètre 1/2'', orange (Ref.K/TAV088).

5.6.2 Il n'y a pas de barre antiroulis à l'arrière.

5.6.3 Il est interdit d'ajouter une barre antiroulis à l'arrière.

5.6.4 Aucune modification autorisée sur les barres antiroulis en elle-même.

6 Transmission

6.1 Boite de Vitesse

L'utilisation de la boite 5 Caterham réf. S/BV00555 est obligatoire.

Le levier de vitesse doit rester d'origine mais la boule de levier est libre. Il est possible de tordre le levier pour faciliter le point mort.

Rapport de boite

1ere: 3.14

2eme: 1.89

3eme: 1.33

4eme: 1.00

5eme: 0.81

6.2 Embrayage

6.2.1 Une butée de débrayage peut être montée. Celle-ci est libre mais doit être achetée chez Caterham Compétition France

Il est permis de remplacer le tube de liaison entre émetteur et récepteur d'embrayage. Il est permis d'insérer un raccord rapide pour améliorer la dépose.

Le kit embrayage doit rester d'origine Roadsport.

6.3 Différentiel / pont

Le pont sans différentiel à glissement limité doit être conservé.

Rapport de pont 3.62

6.4 Transmission

Toute modification est interdite.

-

7. Electricité

7.1 Généralités

7.1.1 Le faisceau électrique doit rester d'origine en lieu et place.

7.1.2 Il est permis de supprimer l'antivol de direction et de remplacer sa fonction de coupure électrique par un interrupteur.

7.1.3 Toutes les alimentations électriques de la voiture doivent être coupées par le coupe circuit général.

7.1.4 Les interrupteurs d'origines peuvent être remplacés.

7.2 Instrumentation / Accessoires

7.2.1 Il est permis de monter les accessoires supplémentaires suivant :

-Shiftlight, vendu par Caterham Cars. Cependant, celui-ci devra être débranché lors des courses pour une raison d'équité sportive.

-Indicateur de temps au tour type Alfano.

– Caméras.

7.2.2 Il est interdit de supprimer les indicateurs non utilisés.

7.2.3 Il est permis de déplacer les indicateurs.

7.2.4 Il est interdit d'utiliser des valve mesurant ou ajustant la pression des pneumatiques.

7.3 Démarrage et génération de Courant

7.3.1 Alternateur et démarreur

L'alternateur d'origine doit être conservé, sans modification et fonctionnel. Il est permis de rajouter un écran thermique de protection

Le démarreur d'origine doit être conservé, sans modification et fonctionnel. Il est permis de rajouter un écran thermique de protection.

7.4 Feu de Pluie

7.4.1 Ce feu peut être soit le feu Ar de brouillard d'origine de la Caterham, soit un feu de type à Led haute intensité homologué FIA, et peut être acheté chez Caterham Competition France.

7.4.2 L'emplacement du feu est libre sous réserve que :

- il soit clairement visible de l'arrière.
- il se trouve au moins à 40 cm du sol.
- il puisse être allumé par le pilote normalement assis dans la voiture.
- en cas de montage sur l'arceau, il est interdit de souder ou de percer sur celui-ci.

Remarque : Caterham Cars fournit un feu arrière haute intensité homologué Fia et avec un branchement permettant une adaptation sur le faisceau origine véhicule (Ref.3S/EL002525). Le montage de celui-ci est recommandé.

8 Freins

8.1 Généralités

Le système de frein est composé de 4 freins à disques, et incorpore un circuit séparé en cas de défaillance.

8.1.1 Il est interdit de supprimer le système de frein de parking.

8.1.2 Deux types de plaquettes de frein avant sont autorisés :

– Plaquettes d’origine.

– Plaquettes Mintex 1155

8.1.3 Les plaquettes de frein arrière doivent rester les modèles d’origine.

8.1.4 Les disques doivent rester les modèles d’origine.

8.2 Circuit de Freinage

8.2.1 Le circuit de freinage doit rester d’origine

9 Roues et Directions

9.1 Roues et pneumatiques

9.1.1 Modèles de jantes autorisées :

– avant et arrière (réf. K/ACC296) (6×13’’).

9.1.2 Tous les véhicules devront être équipés des pneumatiques suivants :

– Avant et arrière : Yokohama BLU EARTH 175/70/R13 82H

Il sera possible de les changer au besoin durant la saison mais de par ses caractéristiques, ce pneumatique est autant performant neuf que relativement usé.

Caterham Compétition France est le seul distributeur autorisé pour ces pneumatiques.

9.1.3 L’utilisation de valve de limitation de pression de roue est interdite.

9.1.4 Tout moyen de chauffage des pneumatiques est interdit.

9.1.5 Tout traitement chimique de la gomme des pneumatiques est interdit.

9.1.6 Tout retailage des pneumatiques est interdit.

9.1.7 Le remplissage des pneus doit se faire en utilisant de l’air comprimé traditionnel. Tout autre gaz est interdit.

9.2 Direction

9.2.1 Le volant est libre.

9.2.2 Il est permis de monter la colonne pour volant démontable (Réf. K/DR011).

9.2.3 Il est interdit de rehausser la hauteur de la crémaillère par l'utilisation d'une ou plusieurs cales.

9.2.4 La crémaillère de direction doit rester d'origine.

10 Identification / Aspect

10.1 Identification

10.1.1 Le plan d'identification présent dans la partie 10.3 de ce règlement devra impérativement être respecté.

10.2 Présentation

10.2.1 Les concurrents devront s'assurer que leur véhicule conserve un état de présentation en rapport avec l'image de la marque Caterham.

10.2.2 En cas de non respect du point 10.2.1 l'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter l'engagement du véhicule au meeting suivant.

10.3 Plan d'identification

11 Liste des pieces autorisees

Description de la piece	Qte
Tube entre collecteur et silencieux latéral	1
Silencieux lateral	1
Barre anti roulis avant ½ (orange)	1
Silent bloc barre anti roulis avant ½ (orange)	2
Support silent bloc barre anti roulis avant	2
Boule barre anti roulis avant	2
Cache anti poussière barre anti roulis avant	2
Rétroviseur course gauche	1
Rétroviseur course droite	1

Support retroviseur course / arceau cage	2
rétroviseur central	1
Support rétroviseur central / arceau cage	1
Radiateur R400 aluminium	1
Ventilateur pour radiateur R400	1
Support ventilateur pour radiateur R400	2
Saute vent conduite a gauche	1
Kit demi portieres	1
Sangles harnais pour poignet/bras	1
Moyeu colonne de direction / volant extractible	1
Feu pluie arrière à led	1